

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marc-andré godin](#)

<https://www.cadre21.org/membres/917b765497ef6a580858350e>

Date d'obtention : 2020-06-04 17:54:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour commencer, il y a le dévoilement ou signalement de la situation. À ce moment je crois qu'il faut accueillir le jeune avec empathie et disponibilité pour écouter son histoire. C'est sans doute un moment difficile teinté de honte et de culpabilité. Par la suite, je lui explique le fonctionnement de la trousse sexto et lui annonce que je vais remplir un questionnaire avec lui ou elle. Le questionnaire m'aidera à connaître l'étendue de la situation, mais aussi à évaluer s'il y a malveillance. Dans mon milieu de travail, c'est souvent après cette rencontre que je vais aviser un membre de la direction et établir une stratégie d'intervention. D'emblée, je sais que le directeur communique toujours avec les policiers pour les informer que nous sommes en train d'intervenir pour une situation de sexto. Il y a souvent d'autres jeunes d'impliqués alors ils seront eux aussi rencontrés pour passer le questionnaire. Si les jeunes rencontrés sont en possession de matériel pornographique juvénile, je confisque les appareils. Si le jeune qui est l'instigateur à une intention malveillante je réfère aux policiers, sinon je rencontre aussi ce jeune et lui fait passer la trousse sexto. De notre côté, nous informerons les parents des jeunes impliqués et nous ferons une intervention de sensibilisation auprès des jeunes; de façon individuelle.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation est unique, donc il faut vraiment prendre le temps d'analyser et ne pas tomber dans le piège des généralités ou des préjugés. Dans le premier cas, il se peut qu'un jeune refuse de collaborer pour toute sorte de raison. Donc de savoir qu'on peut compter sur l'aide des policiers est rassurant. C'est une bonne collaboration et par expérience, c'est facilitant. Dans les cas 1 et 3, c'est quelqu'un de l'entourage qui dénonce et s'inquiète de la situation; c'est souvent ce que nous vivons dans notre école. C'est donc important de créer un climat de confiance propice à la confiance. Je retiens que c'est souvent l'inquiétude qui pousse les gens à signaler le sextage, donc de façon général, ils sont conscientisés des impacts négatifs du sextage. Je retiens aussi qu'il est rare que le partage de photos ou vidéos se fait uniquement entre deux personnes. Dans presque la totalité des cas, dans notre école, plusieurs jeunes sont impliqués. De ce fait, la trousse vient baliser la prise d'information et rend l'intervention plus objective; on parle tous le même langage. C'est un des atouts le plus important de la trousse sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

D'un côté tout à fait personnel, je trouve que d'annoncer aux parents que leur enfant a partagé des photos intimes est délicat. Par contre, de leur expliquer clairement les étapes de notre intervention et de pouvoir les informer de la suite des choses, grâce à la trousse sexto, rend cette tâche plus facile. À ce stade, les parents ont souvent peur plus qu'autre chose. Qu'advient-il de mon enfant? Est-ce qu'il aura un dossier criminel? Quand est-ce qu'il récupérera son appareil électronique? sont des questions qu'ils posent tous. Nous pouvons maintenant expliquer les étapes à venir et compter sur les policiers et les procureurs pour la suite des procédures.

L'autre point que je trouve délicat, est d'empêcher au maximum la propagation de rumeurs dans l'école. Souvent, les jeunes sont curieux et se mettent à parler de la situation sans connaître exactement ce qui se passe puisqu'ils ne sont pas impliqués dans le partage de photos ou vidéos. À partir du moment qu'on commence une intervention Sexto, nous devons être prudent et discret dans nos interventions et dans la façon d'approcher les jeunes impliqués. Avec les réseaux sociaux, les nouvelles se propagent rapidement et souvent ce qui est véhiculé est faux. ce qui alimente le problème. Le plus dommage est que le partage de rumeurs laisse des traces ou des souffrances psychologiques importantes pouvant mener à de l'anxiété, la dépression et des idéations suicidaires.